



# LA VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES INTIMES VÉCUE PAR LES FEMMES AVEC INCAPACITÉ AU QUÉBEC

UN PORTRAIT À PARTIR DES DONNÉES DE L'ENQUÊTE  
SUR LA SÉCURITÉ DANS LES ESPACES PUBLICS ET PRIVÉS

# LA VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES INTIMES VÉCUE PAR LES FEMMES AVEC INCAPACITÉ AU QUÉBEC

UN PORTRAIT À PARTIR DES DONNÉES DE L'ENQUÊTE SUR

*LA SÉCURITÉ DANS LES ESPACES PUBLICS ET PRIVÉS*

## RÉDACTION

Annie Michaud

Analyste-conseil

Direction de l'évaluation, des analyses et des statistiques

## COLLABORATION

Marie-Claire Major

Conseillère experte

Direction de l'évaluation, des analyses et des statistiques

Vanessa Marquis

Technicienne en statistiques et aux plans d'action

Direction de l'évaluation, des analyses et des statistiques

## SUPERVISION

Isabelle Émond

Directrice de l'évaluation, des analyses et des statistiques

## ÉDITION

Secrétariat général, communications et affaires juridiques

## RÉVISION LINGUISTIQUE ET MISE EN PAGE

Sheila Lotay

## DATE

Le 26 février 2024

## APPROBATION

Daniel Jean

Directeur général

## RÉFÉRENCE SUGGÉRÉE

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (2024). *La violence entre partenaires intimes vécue par les femmes avec incapacité au Québec : un portrait de l'enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés de 2018*, Drummondville, Secrétariat général, communications et affaires juridiques, L'Office, 24 p.

# REMERCIEMENTS

L'Office des personnes handicapées du Québec (l'Office) tient à remercier le Secrétariat à la condition féminine (SCF) pour leurs commentaires judicieux en vue de la production de ce rapport.

Dépôt légal – 2023

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-97242-6 (version PDF)

.....

Office des personnes handicapées du Québec  
309, rue Brock, Drummondville (Québec) J2B 1C5  
Téléphone : 1 800 567-1465  
Téléscripteur : 1 800 567-1477  
[www.ophq.gouv.qc.ca](http://www.ophq.gouv.qc.ca)

# FAITS SAILLANTS

- Dans le cadre de la Stratégie gouvernementale intégrée 2022-2027 « Contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance », l'Office des personnes handicapées du Québec s'est engagé à analyser la violence entre partenaires intimes vécue par les femmes avec incapacité au Québec, à l'aide des données de l'*Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés* (ESEPP) de 2018.

## Dans l'année précédant l'enquête :

- Près d'une femme avec incapacité sur six (16 %) a vécu de la violence de la part d'un partenaire intime dans l'année précédant l'enquête, une proportion significativement plus élevée que celle des femmes sans incapacité (11 %). La différence est significative en ce qui a trait à la violence psychologique ou financière (16 % c. 11 %) et à la violence physique (3,2 % c. 0,8 %).

## Au cours de leur vie :

- Plus de la moitié (51 %) des femmes ayant une incapacité ont vécu au moins un épisode de violence<sup>1</sup> de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie, une proportion significativement plus importante que celle des femmes sans incapacité (35 %), et ce, pour chacun des types de violence répertoriés : violence psychologique ou financière (50 % c. 34 %), violence physique (26 % c. 16 %) et violence sexuelle (13 % c. 6 %).
- Parmi les femmes avec incapacité, les jeunes femmes (15 à 34 ans) rapportent avoir vécu de la violence de la part d'un partenaire intime en proportion significativement plus élevée que les femmes âgées (65 ans et plus), soit 60 % c. 32 %, une situation plus particulièrement observée pour la violence psychologique ou financière (57 % c. 31 %) et la violence sexuelle (19 % c. 5 %).
- Les femmes ayant une incapacité très grave ont vécu de la violence de la part d'un partenaire intime en proportion plus élevée que les femmes ayant une incapacité légère, soit 62 % c. 48 %. La différence est significative en ce qui concerne la violence psychologique ou financière (60 % c. 47 %) et la violence physique (34 % c. 22 %).

.....  
1. Par exemple, « Vous a obligé à vous livrer à des actes sexuels contre votre gré », « vous a bousculé, poussé, agrippé ou projeté au sol », « vous a empêché d'avoir des contacts avec vos amis ou les membres de votre famille ».

- Les femmes ayant une incapacité cognitive<sup>2</sup>, une incapacité liée à la santé mentale ou une incapacité physique<sup>3</sup> ont vécu de la violence de la part d'un partenaire intime dans une proportion plus élevée que les femmes sans incapacité, soit respectivement 66 %, 63 % et 48 % c. 35 %.
- Les femmes avec incapacité ayant subi de la violence psychologique ou financière de la part d'un partenaire intime sont proportionnellement plus nombreuses à avoir été empêchées de travailler ou privées d'argent ou de ressources financières que celles sans incapacité (14 % c. 6 %).
- Parmi les femmes ayant vécu de la violence entre partenaires intimes, les femmes avec incapacité sont proportionnellement plus nombreuses que celles sans incapacité à avoir vécu de la violence de la part de trois partenaires ou plus (9 % c. 4,4 %).

.....

2. Incapacité cognitive : comprend les incapacités liées à l'apprentissage, au développement et à la mémoire.
3. Incapacité physique : comprend les incapacités liées à la mobilité, à la flexibilité, à la dextérité et à la douleur.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>CONTEXTE ET OBJECTIF</b> . . . . .	<b>1</b>
Analyser la violence entre partenaires intimes vécue par les femmes avec incapacité au Québec : un engagement de l'Office . . . . .	1
La violence conjugale vécue par les femmes avec incapacité : pour une meilleure connaissance de son ampleur et des facteurs de risque associés . . . . .	2
Objectif . . . . .	3
<b>MÉTHODOLOGIE</b> . . . . .	<b>4</b>
L'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés de 2018 . . . . .	4
Traitement des données . . . . .	4
Limites des données . . . . .	5
Définitions . . . . .	6
<b>LA VIOLENCE VÉCUE PAR LES QUÉBÉCOISES AVEC ET SANS INCAPACITÉ DE LA PART D'UN PARTENAIRE INTIME.</b> . . . . .	<b>7</b>
Dans l'année précédant l'enquête . . . . .	7
<i>Près d'une femme avec incapacité sur six a vécu de la violence de la part d'un partenaire intime dans l'année précédant l'enquête</i> . . . . .	7
Au cours de leur vie . . . . .	7
<i>Plus de la moitié des femmes ayant une incapacité ont vécu de la violence de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie</i> . . . . .	7
<i>Les jeunes femmes avec incapacité de 15 à 34 ans sont proportionnellement plus nombreuses que celles de 65 ans et plus à avoir vécu de la violence de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie</i> . . . . .	8
<i>Les femmes avec incapacité sont proportionnellement plus nombreuses que les femmes sans incapacité à avoir vécu de la violence de la part d'un partenaire intime, et ce, peu importe leur revenu, leur niveau de scolarité et leur présence en emploi</i> . . . . .	9
<i>Les femmes ayant une incapacité très grave ont vécu significativement plus de violence de la part d'un partenaire intime que celles ayant une incapacité légère</i> . . . . .	11
<i>Les femmes ayant une incapacité liée à la santé mentale, une incapacité physique ou une incapacité cognitive ont vécu de la violence de la part d'un partenaire intime dans une plus grande proportion que celles sans incapacité</i> . . . . .	12
<i>Les femmes avec incapacité sont proportionnellement plus nombreuses à avoir été empêchées de travailler ou privées d'argent ou de ressources financières que celles sans incapacité</i> . . . . .	13
<i>Les femmes avec incapacité sont proportionnellement plus nombreuses que celles sans incapacité à avoir vécu de la violence de la part de trois partenaires ou plus</i> . . . . .	14

<b>CONCLUSION</b> . . . . .	<b>15</b>
Des connaissances à développer et des interventions différenciées à mettre en place . . . .	15
<b>ANNEXE I</b> <b>PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES.</b> . . . . .	<b>16</b>
<b>ANNEXE II</b> <b>TABLEAUX DÉTAILLÉS</b> . . . . .	<b>17</b>
<b>MÉDIAGRAPHIE</b> . . . . .	<b>23</b>

# LISTE DES TABLEAUX

## Tableaux

1. Violence entre partenaires intimes depuis l'âge de 15 ans et au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon le type de VPI, femmes avec et sans incapacité, Québec, 2018 . . . . .	8
2. Violence entre partenaires intimes depuis l'âge de 15 ans selon l'âge, femmes avec et sans incapacité, Québec, 2018 . . . . .	9
3. Violence entre partenaires intimes depuis l'âge de 15 ans selon le groupe de revenu personnel, le niveau de scolarité et la présence en emploi, femmes avec et sans incapacité, Québec, 2018 . . . . .	10
4. Violence entre partenaires intimes depuis l'âge de 15 ans, selon certaines caractéristiques, femmes avec et sans incapacité, Québec, 2018 . . . . .	17
5. Violence entre partenaires intimes, de nature psychologique ou financière, depuis l'âge de 15 ans, selon certaines caractéristiques, femmes avec et sans incapacité, Québec, 2018 . . . . .	18
6. Violence entre partenaires intimes, de nature physique, depuis l'âge de 15 ans, selon certaines caractéristiques, femmes avec et sans incapacité, Québec, 2018 . . . . .	19
7. Violence entre partenaires intimes, de nature sexuelle, depuis l'âge de 15 ans, selon certaines caractéristiques, femmes avec et sans incapacité, Québec, 2018 . . . . .	20
8. Violence de la part d'un partenaire intime depuis l'âge de 15 ans, selon la nature de la violence, femmes avec et sans incapacité ayant vécu de la violence entre partenaires intimes, Québec, 2018 . . . . .	21
9. Caractéristiques de violence entre partenaires intimes, femmes avec et sans incapacité ayant vécu de la violence entre partenaires intimes, Québec, 2018 . . . . .	22

## Figures

1. Violence entre partenaires intimes vécue par les femmes avec incapacité, selon la gravité de l'incapacité, Québec, 2018 . . . . .	11
2. Violence entre partenaires intimes vécue par les femmes avec et sans incapacité, selon le type d'incapacité, Québec, 2018 . . . . .	12



# LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES

CASr-SF	Composite abuse scale (revised) – short form
CTS	Conflict Tactics Scale
ECI	<i>Enquête canadienne sur l'incapacité</i>
ESEPP	<i>Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés</i>
Office	Office des personnes handicapées du Québec
SCF	Secrétariat à la condition féminine
VPI	Violence entre partenaires intimes

# CONTEXTE ET OBJECTIF

Cette section présente le contexte entourant la violence entre partenaires intimes vécue par les femmes avec incapacité et l'objectif visé par le présent rapport.

## **Analyser la violence entre partenaires intimes vécue par les femmes avec incapacité au Québec : un engagement de l'Office**

- Dans le cadre de la Stratégie gouvernementale intégrée 2022-2027 « Contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance », l'Office s'est engagé (action 51), en collaboration avec le SCF, à « Analyser la violence entre partenaires intimes vécue par les femmes avec incapacité ». Plus spécifiquement, la Stratégie indique que :
  - « L'action consiste à établir un portrait statistique de la violence entre partenaires intimes vécue par les femmes avec incapacité âgées de 15 ans et plus. À l'aide des données d'une enquête populationnelle existante, soit *l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés* (Statistique Canada 2019), la prévalence de la violence entre partenaires intimes au Québec au sein de cette population sera analysée, ainsi que certaines caractéristiques de la violence vécue. Le portrait fournira également des statistiques permettant de comparer les situations vécues par les femmes avec incapacité et par celles sans incapacité » (SCF 2022 : 60).
- Afin de réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées, la politique gouvernementale À part entière retient, parmi ses onze priorités d'intervention, d'agir contre toute forme d'exploitation, de violence et de maltraitance (Québec 2009).
- L'engagement de l'Office dans le cadre de la Stratégie gouvernementale intégrée 2022-2027 est donc en convergence avec la politique À part entière.

- La « Politique d'intervention en matière de violence conjugale », adoptée par le gouvernement du Québec en 1995, présente la violence conjugale ainsi :

« La violence conjugale se caractérise par une série d'actes répétitifs, qui se produisent généralement selon une courbe ascendante. Les spécialistes appellent cette progression « l'escalade de la violence ». Elle procède, chez l'agresseur, selon un cycle défini par des phases successives marquées par la montée de la tension, l'agression, la déresponsabilisation, la rémission et la réconciliation. À ces phases correspondent chez la victime la peur, la colère, le sentiment qu'elle est responsable de la violence et, enfin, l'espoir que la situation va s'améliorer. Toutes les phases ne sont pas toujours présentes et ne se succèdent pas toujours dans cet ordre.

La violence conjugale comprend les agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique. Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle. Elle peut être vécue dans une relation maritale, extramaritale ou amoureuse, à tous les âges de la vie » (Québec 1995 : 23; SCF 2022 : 27).

## **La violence conjugale vécue par les femmes avec incapacité : pour une meilleure connaissance de son ampleur et des facteurs de risque associés**

- L'ampleur de la violence conjugale au sein d'une population est difficile à évaluer d'un point de vue statistique, notamment en raison des différences quant à la façon de la mesurer et de la définir (Laforest et Gagné 2018).
- Néanmoins, des enquêtes et des travaux réalisés dans les dernières années ont permis de mieux saisir son ampleur et les facteurs de risque susceptibles d'en augmenter la prévalence dans certaines populations.
- Dans une perspective intersectionnelle, il appert que certaines femmes, se situant à la croisée de différents systèmes de discrimination, sont plus susceptibles de vivre de la violence conjugale, notamment les femmes en situation de handicap, mais aussi les femmes immigrantes ou racisées, autochtones, âgées, en situation de pauvreté et les personnes de la diversité sexuelle et de genre (SCF 2022).
- L'isolement social et la dépendance physique, psychologique ou financière envers les proches et les personnes qui prodiguent des soins contribueraient à expliquer la plus grande exposition des femmes avec incapacité à la violence, notamment la violence commise par un conjoint ou un ex-conjoint (Office 2021).
- Plusieurs caractéristiques sont associées à la violence conjugale vécue par les femmes ayant une incapacité, telles que davantage de soins fournis par un partenaire, des obstacles à la recherche d'aide ou à l'éloignement d'une situation de violence, et la peur de l'isolement (Cotter 2018; Godin et Flynn, 2022).

## **Les personnes ayant une incapacité au Québec (Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2022)**

- 21,0 % de la population de 15 ans et plus a une incapacité, ce qui représente environ 1 422 020 personnes;
- Le taux d'incapacité est significativement plus élevé chez les femmes que chez les hommes (23,6 % c. 18,2 %); cela représente environ 811 560 femmes et 610 460 hommes;
- Le taux d'incapacité augmente avec l'âge (de 16,4 % chez les 15 à 24 ans à 29,8 % chez les 65 ans et plus), et ce, chez les femmes (de 19,4 % chez les 15 à 24 ans à 31,6 % chez les 65 ans et plus) comme chez les hommes (de 13,6 % chez les 15 à 24 ans à 27,9 % chez les 65 ans et plus);
- 37 % des personnes avec incapacité de 15 ans et plus ont une incapacité grave ou très grave, soit 40 % des femmes avec incapacité et 32 % des hommes avec incapacité;
- Les incapacités liées à la douleur, à la flexibilité et à la mobilité sont les plus fréquentes parmi la population de 15 ans et plus avec incapacité. Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à avoir des incapacités liées à la mobilité, à la douleur et à la santé mentale;
- Près de deux personnes ayant une incapacité sur trois (64 %) ont plus d'un type d'incapacité, soit 70 % des femmes et 57 % des hommes (Statistique Canada 2023a).

## **Objectif**

- Établir un portrait statistique de la violence entre partenaires intimes vécue par les femmes avec incapacité âgées de 15 ans et plus, au Québec :
  - Analyser l'ampleur de la violence entre partenaires intimes, selon le type de violence (psychologique ou financière, physique, sexuelle) et certaines caractéristiques (âge, présence en emploi, scolarité, groupe de revenu personnel, gravité et type d'incapacité, nature et caractéristiques de la violence).
  - Comparer les situations vécues par les femmes avec incapacité et celles sans incapacité.
- L'action consiste à documenter la violence entre partenaires intimes vécue par les femmes avec incapacité âgées de 15 ans et plus ainsi que certaines des différentes caractéristiques de la violence vécue à l'aide des données d'une enquête populationnelle existante, soit l'ESEPP de 2018. Le portrait fournira également des statistiques permettant de comparer les situations vécues par les femmes avec incapacité et celles sans incapacité.
- Cette action permettra d'améliorer les connaissances sur la violence entre partenaires intimes vécue par les femmes avec incapacité au Québec, notamment par la production de statistiques récentes et spécifiques à la situation du Québec.

# MÉTHODOLOGIE

Cette section présente l'ESEPP de 2018 et le traitement des données provenant de cette enquête et utilisées pour le présent portrait.

## ***L'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés de 2018***

- Les données utilisées dans le cadre de ce projet proviennent de l'ESEPP de 2018, réalisée par Statistique Canada (Statistique Canada 2019). Cette enquête recueille des renseignements sur les expériences de la population canadienne (personnes de 15 ans et plus ne vivant pas en institution et résidant au Canada) relativement à leur sécurité dans les espaces publics et privés. Elle récolte de l'information sur les expériences vécues par les personnes dans différents contextes, notamment dans leurs relations intimes (données autodéclarées).
- Dans le cadre de l'ESEPP de 2018, des renseignements ont été recueillis sur la violence entre partenaires intimes subie par la population canadienne depuis l'âge de 15 ans et au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête. L'enquête portait sur une vaste gamme de comportements commis par des partenaires intimes, y compris la violence psychologique, physique et sexuelle.

## **Traitement des données**

- Les données provenant de l'ESEPP de 2018 ont été ventilées selon la présence de l'incapacité. Ce traitement permet de réaliser des comparaisons entre les femmes avec et sans incapacité. Dans certains cas, et lorsque la taille des échantillons le permettait, les données ont également été ventilées selon différentes caractéristiques telles que l'âge, le type d'incapacité ou la gravité de l'incapacité.
- Des données statistiques descriptives permettant de documenter la situation des femmes avec incapacité (principalement la production d'estimations d'effectifs, de proportions et de leurs intervalles de confiance) et de la comparer à celles des femmes sans incapacité ont été produites par Statistique Canada (2023b). Sauf indication contraire, toutes les différences entre les groupes sont statistiquement significatives à un seuil inférieur à 5 % (test du khi-carré de Pearson et intervalles de confiance à 95 %).
- Les analyses descriptives présentées dans ce rapport ont été réalisées par l'Office.

## Limites des données<sup>4</sup>

- Au Québec, lorsqu'on aborde la violence entre partenaires intimes, on fait référence au concept de violence conjugale, tel que défini par la Politique gouvernementale de 1995. Comme présenté précédemment, la notion de contrôle est au cœur de ce concept et celle-ci ne doit pas être comprise comme des actes isolés, mais bien comme des actes répétitifs. Dans le cadre de l'ESEPP (2018) de Statistique Canada (2023b), le concept de violence entre partenaires intimes comprend tous les actes de violence qui peuvent survenir dans un contexte conjugal. Cela inclut d'autres manifestations de violence, comme des « [...] ripostes violentes utilisées par une victime pour résister à la violence et au contrôle exercés par l'autre et pour se défendre ou se protéger » (violence réactionnelle) ou encore des « [...] situations de violence qui ne visent ni le pouvoir ni le contrôle et qui surviennent lors de tensions ponctuelles au sein du couple » (violence situationnelle) (SCF 2018 : 5).
- Il est très difficile d'isoler la violence conjugale, telle que définie par le gouvernement du Québec, dans le cadre d'une enquête, notamment parce qu'une enquête de victimisation ne permet pas de connaître le motif derrière la violence. De plus, dans le cadre de l'ESEPP de 2018, les analyses n'ont pas permis d'identifier des schémas (actes répétés).
- Comme l'ESEPP est une enquête par échantillon, toutes les estimations peuvent comporter des erreurs d'échantillonnage et des erreurs non dues à l'échantillonnage.
  - Les erreurs non dues à l'échantillonnage peuvent être définies comme des erreurs possibles pendant à peu près toutes les activités d'enquête, mis à part l'échantillonnage. Il s'agit notamment d'erreurs de couverture, d'erreurs dues à la non-réponse, d'erreurs de réponse, d'erreurs de l'intervieweur, d'erreurs de codage et d'autres types d'erreurs de traitement.
  - Le taux de réponse à l'ESEPP de 2018 est de 43,1 %. Les non-répondants ont souvent des caractéristiques différentes de celles des répondants, ce qui peut donner lieu à un biais. Des tentatives ont été faites pour réduire au minimum le biais potentiel de non-réponse en procédant à des corrections de la pondération.
  - L'erreur d'échantillonnage est définie comme l'erreur qui survient lorsqu'une estimation est fondée sur un échantillon de la population, plutôt que sur l'ensemble de la population. L'erreur d'échantillonnage pour l'ESEPP est déclarée à l'aide d'intervalles de confiance de 95 %, ce qui signifie que, si l'enquête était répétée à maintes reprises, l'intervalle de confiance couvrirait la véritable valeur de la population dans 95 % du temps (ou 19 fois sur 20).

.....  
4. Des précisions méthodologiques sont présentées à l'annexe I.

# Définitions

Définitions des principaux concepts utilisés dans l'ESEPP 2018 :

- Partenaire : conjoints mariés, conjoints de fait, partenaires amoureux et autres partenaires intimes actuels et anciens.
- Violence entre partenaires intimes (VPI) : tout acte ou comportement violent commis par un partenaire intime actuel ou ancien, sans égard au fait que les partenaires vivent ensemble ou non.
- Violence psychologique ou financière : formes de violence qui ciblent le bien-être émotionnel, mental ou financier d'une personne ou qui nuisent à sa liberté personnelle ou à son sentiment de sécurité. Cette catégorie comprend 15 types particuliers d'abus, y compris la jalousie, les insultes et autres injures, le harcèlement ou les comportements harcelants, la manipulation, la séquestration ou les dommages matériels. Cette catégorie comprend également le fait que le partenaire avait rejeté sur la victime la faute de ses comportements violents ou abusifs, qui a été mesuré parmi les répondants qui ont subi certaines formes de VPI.
- Violence physique : formes de violence qui comportent des voies de fait ou des menaces d'agression physique. Au total, neuf types d'abus sont inclus dans cette catégorie, y compris les objets lancés à la victime, les menaces avec une arme, le fait d'être giflé, de se faire battre et de se faire étrangler.
- Violence sexuelle : agressions sexuelles ou menaces d'agression sexuelle. Mesurée à l'aide de deux questions, soit le fait d'obliger la victime à se livrer à des actes sexuels contre son gré et le fait de forcer ou de tenter de forcer la victime à avoir des relations sexuelles.
- Personne ayant une incapacité : personne ayant indiqué avoir un peu de difficulté, beaucoup de difficulté ou être incapable d'effectuer certaines tâches et être « parfois », « souvent » ou « toujours » limitée dans ses activités quotidiennes en raison d'une condition ou d'un problème de santé à long terme.

Parmi les types d'incapacité utilisés dans l'ECI de 2017<sup>5</sup>, regroupements d'incapacité utilisées dans le cadre de l'ESEPP de 2018 :

- Incapacité sensorielle, qui comprend les incapacités liées à la vision et à l'audition.
- Incapacité physique, qui comprend les incapacités liées à la mobilité, à la flexibilité, à la dextérité et à la douleur.
- Incapacité cognitive, qui comprend les incapacités liées à l'apprentissage, au développement et à la mémoire.
- Incapacité liée à la santé mentale.

.....  
5. L'ECI de 2017 distingue les dix types d'incapacité suivants : 1) vision; 2) audition; 3) mobilité; 4) flexibilité; 5) dextérité; 6) douleur; 7) apprentissage; 8) développement; 9) mémoire; 10) santé mentale.

# LA VIOLENCE VÉCUE PAR LES QUÉBÉCOISES AVEC ET SANS INCAPACITÉ DE LA PART D'UN PARTENAIRE INTIME

La présente section dévoile les résultats obtenus à partir des données de l'ESEPP de 2018. Il est à noter que l'ensemble des données recueillies dans le cadre de ce rapport statistique sont présentées dans des tableaux détaillés, à l'annexe II.

## Dans l'année précédant l'enquête

### Près d'une femme avec incapacité sur six a vécu de la violence de la part d'un partenaire intime dans l'année précédant l'enquête

- Au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête, près d'une Québécoise avec incapacité sur six (16 %) a vécu de la violence de la part d'un partenaire intime, une proportion significativement plus élevée que celle des femmes sans incapacité (11 %). Cette différence est observée pour les types de violence suivants :
  - Violence psychologique ou financière : 16 % c. 11 %;
  - Violence physique : 3,2 % c. 0,8 % (tableau 1).

## Au cours de leur vie

### Plus de la moitié des femmes ayant une incapacité ont vécu de la violence de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie

- Au Québec, plus de la moitié des femmes ayant une incapacité (51 %), soit environ 571 000 femmes, ont vécu de la violence de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie (depuis l'âge de 15 ans), une proportion plus élevée que celle des femmes sans incapacité (35 %).
- Les femmes avec incapacité sont plus susceptibles que celles sans incapacité de vivre chacun des types de violence :
  - Violence psychologique ou financière : 50 % c. 34 %;
  - Violence physique : 26 % c. 16 %;
  - Violence sexuelle : 13 % c. 6 % (tableau 1).



**Tableau 1**

**Violence entre partenaires intimes depuis l'âge de 15 ans et au cours des 12 mois précédant l'enquête, selon le type de VPI, femmes avec et sans incapacité, Québec, 2018**

	Femmes avec incapacité	Femmes sans incapacité
	%	%
<b>Depuis l'âge de 15 ans</b>		
Violence psychologique/financière	49,6	34,2
Violence physique	26,4	15,8
Violence sexuelle	13,2	6,2
<b>Total de la violence entre partenaires intimes</b>	<b>50,7</b>	<b>35,3</b>
<b>Au cours des 12 mois précédant l'enquête</b>		
Violence psychologique/financière	15,8	10,6
Violence physique	3,2	0,8
Violence sexuelle	3,1	...
<b>Total de la violence entre partenaires intimes</b>	<b>16,4</b>	<b>10,7</b>

... : Donnée non disponible

Source : ESEPP de 2018, Statistique Canada (2023b).

Compilation : Office 2023.

## **Les jeunes femmes avec incapacité de 15 à 34 ans sont proportionnellement plus nombreuses que celles de 65 ans et plus à avoir vécu de la violence de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie**

- Les femmes avec incapacité de chacun des groupes d'âge répertorié ont vécu de la violence de la part d'un partenaire intime en proportions plus élevées que les femmes sans incapacité, soit respectivement 60 % c. 46 % chez les 15 à 34 ans, 59 % c. 37 % chez les 35 à 64 ans et 32 % c. 19 % chez les 65 ans et plus (tableau 2).
- Les différences observées varient selon le type de violence :
  - Violence psychologique ou financière : la différence est significative entre les femmes avec et sans incapacité qui ont vécu ce type de violence dans des proportions respectives de 57 % c. 46 % chez les 15 à 34 ans, 59 % c. 36 % chez les 35 à 64 ans et 31 % c. 17 % chez les 65 ans et plus (voir tableau 2 de l'annexe II);
  - Violence physique : la différence est significative entre les femmes avec et sans incapacité chez les 35 à 64 ans (34 % c. 17 %) et chez les 65 ans et plus (17 % c. 11 %), mais on ne retrouve pas de différence significative chez les 15 à 34 ans (24 % c. 17 %) (voir tableau 3 de l'annexe II);

- Violence sexuelle : la proportion de femmes avec et sans incapacité ayant vécu ce type de violence est de 19 % c. 8 % chez les 15 à 34 ans et de 16 % c. 7 % chez les 35 à 64 ans, mais on ne retrouve pas de différence significative chez les 65 ans et plus (5 % c. 4 %) (voir tableau 4 de l'annexe II).
- Les jeunes femmes (15 à 34 ans) avec incapacité rapportent de la violence entre partenaires intimes en proportion significativement plus élevée que les femmes âgées (65 ans et plus) avec incapacité, soit 60 % c. 32 % (tableau 2). Cette situation est plus particulièrement observée pour la violence psychologique ou financière (57 % c. 31 %) et la violence sexuelle (19 % c. 5 %) (voir tableaux 2 et 4 de l'annexe II).

**Tableau 2**

**Violence entre partenaires intimes depuis l'âge de 15 ans selon l'âge, femmes avec et sans incapacité, Québec, 2018**

	Femmes avec incapacité	Femmes sans incapacité
	%	%
15 à 34 ans	59,8	45,8
35 à 64 ans	58,8	37,0
65 ans et plus	32,2	19,4
<b>Total</b>	<b>50,7</b>	<b>35,3</b>

Source : ESEPP de 2018, Statistique Canada (2023b).

Compilation : Office 2023.

## **Les femmes avec incapacité sont proportionnellement plus nombreuses que les femmes sans incapacité à avoir vécu de la violence de la part d'un partenaire intime, et ce, peu importe leur revenu, leur niveau de scolarité et leur présence en emploi**

- Parmi les femmes qui ont un revenu personnel de moins de 30 000 \$, 49 % des femmes avec incapacité ont vécu de la violence de la part d'un partenaire intime en comparaison avec 32 % des femmes sans incapacité de la même catégorie de revenu. Parmi celles qui ont un revenu personnel de 30 000 \$ ou plus, 53 % des femmes avec incapacité et 38 % des femmes sans incapacité en ont vécu (tableau 3).
- Les femmes avec incapacité qui gagnent moins de 30 000 \$, tout comme celles qui gagnent 30 000 \$ ou plus, sont plus nombreuses à vivre chacun des types de violence que les femmes sans incapacité : psychologique ou financière, physique et sexuelle (voir tableaux 2 à 4 de l'annexe II).
- Seules les femmes avec incapacité ayant un niveau de scolarité inférieur aux études secondaires n'ont pas vécu de violence de la part d'un partenaire intime dans une proportion significativement plus élevée que les femmes sans incapacité de même niveau scolaire (tableau 3).

- Toutes les femmes avec incapacité ont vécu de la violence sexuelle dans une plus grande proportion que celles sans incapacité, peu importe le niveau de scolarité obtenu (voir tableau 4 de l'annexe II). Les femmes avec incapacité sont plus nombreuses à avoir vécu de la violence psychologique ou financière et de la violence physique que celles sans incapacité, à l'exception des femmes ayant un niveau de scolarité inférieur aux études secondaires (voir tableaux 2 et 3 de l'annexe II).
- Les femmes avec incapacité ont vécu de la violence de la part d'un partenaire intime dans une proportion plus élevée que les femmes sans incapacité, et ce, qu'elles aient occupé (62 % c. 40 %), ou non (37 % c. 25 %), un emploi au cours des 12 mois précédant l'enquête (tableau 3).
- Les femmes avec incapacité sont proportionnellement plus nombreuses à avoir vécu chacun des types de violence répertoriés (psychologique ou financière, physique et sexuelle) que les femmes sans incapacité, autant chez celles qui ont occupé un emploi au cours des 12 mois précédant l'enquête que chez celles qui n'en ont pas occupé (voir tableaux 2 à 4 de l'annexe II).
- Parmi les femmes avec incapacité, celles ayant occupé un emploi au cours des 12 mois précédant l'enquête ont vécu de la violence de la part d'un partenaire intime dans une proportion plus élevée que celles sans emploi, soit 62 % c. 37 % (tableau 3).
- Les femmes avec incapacité ayant occupé un emploi au cours des 12 mois précédant l'enquête sont proportionnellement plus nombreuses à avoir vécu chacun des types de violence répertoriés (psychologique ou financière, physique et sexuelle) que celles qui n'en ont pas occupé (voir tableaux 2 à 4 de l'annexe II).

**Tableau 3**

**Violence entre partenaires intimes depuis l'âge de 15 ans selon le groupe de revenu personnel, le niveau de scolarité et la présence en emploi, femmes avec et sans incapacité, Québec, 2018**

	Femmes avec incapacité	Femmes sans incapacité
	%	%
Groupe de revenu personnel		
<i>Moins de 30 000 \$</i>	48,8	31,9
<i>30 000 \$ ou plus</i>	52,8	37,5
Plus haut grade obtenu		
<i>Niveau inférieur aux études secondaires</i>	33,7	27,3
<i>Diplôme d'études secondaires</i>	52,1	32,2
<i>Diplôme d'études collégiales ou d'une école de métiers</i>	58,6	35,2
<i>Diplôme universitaire</i>	50,6	39,8
Occupé un emploi au cours des 12 mois précédents		
<i>Oui</i>	61,5	39,9
<i>Non</i>	37,3	24,9
<b>Total de la violence entre partenaires intimes</b>	<b>50,7</b>	<b>35,3</b>

Source : ESEPP de 2018, Statistique Canada (2023b).

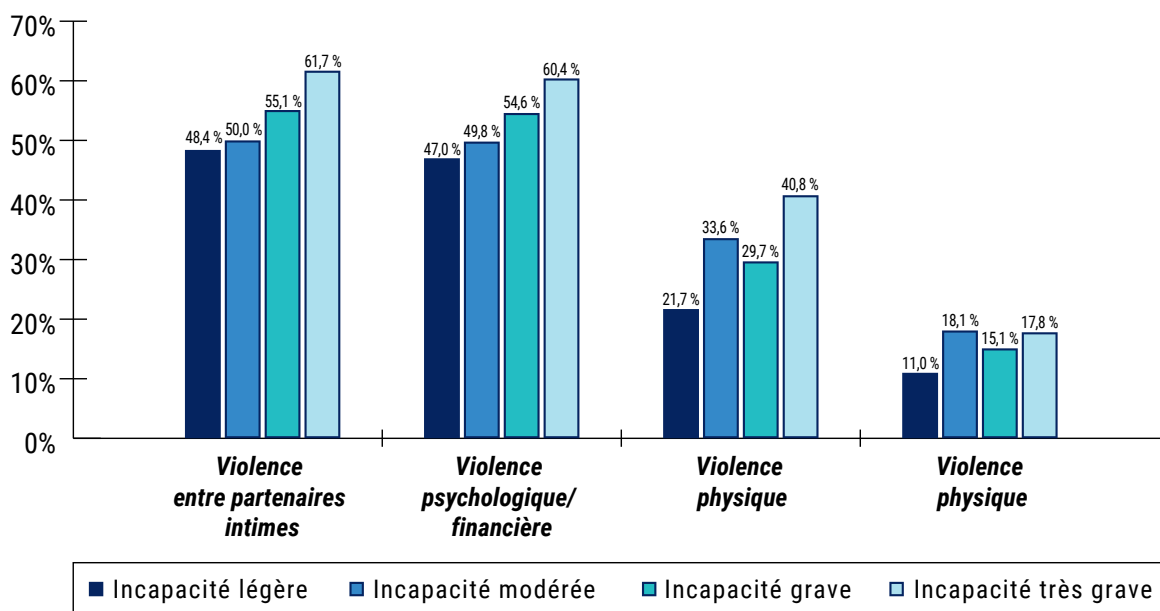
Compilation : Office 2023.

## Les femmes ayant une incapacité très grave ont vécu significativement plus de violence de la part d'un partenaire intime que celles ayant une incapacité légère

- Les femmes ayant une incapacité très grave ont vécu de la violence de la part d'un partenaire intime en proportion plus élevée que les femmes ayant une incapacité légère, soit 62 % c. 48 % (figure 1).
- Cette différence entre les femmes ayant une incapacité très grave et celles ayant une incapacité légère est significative en ce qui concerne la violence psychologique ou financière et la violence physique :
  - Violence psychologique ou financière : 60 % c. 47 %;
  - Violence physique : 41 % c. 22 %.
- La différence entre les femmes ayant une incapacité modérée et celles ayant une incapacité légère est également significative, soit 34 % c. 22 % (figure 1).

**Figure 1**

**Violence entre partenaires intimes vécue par les femmes avec incapacité, selon la gravité de l'incapacité, Québec, 2018**

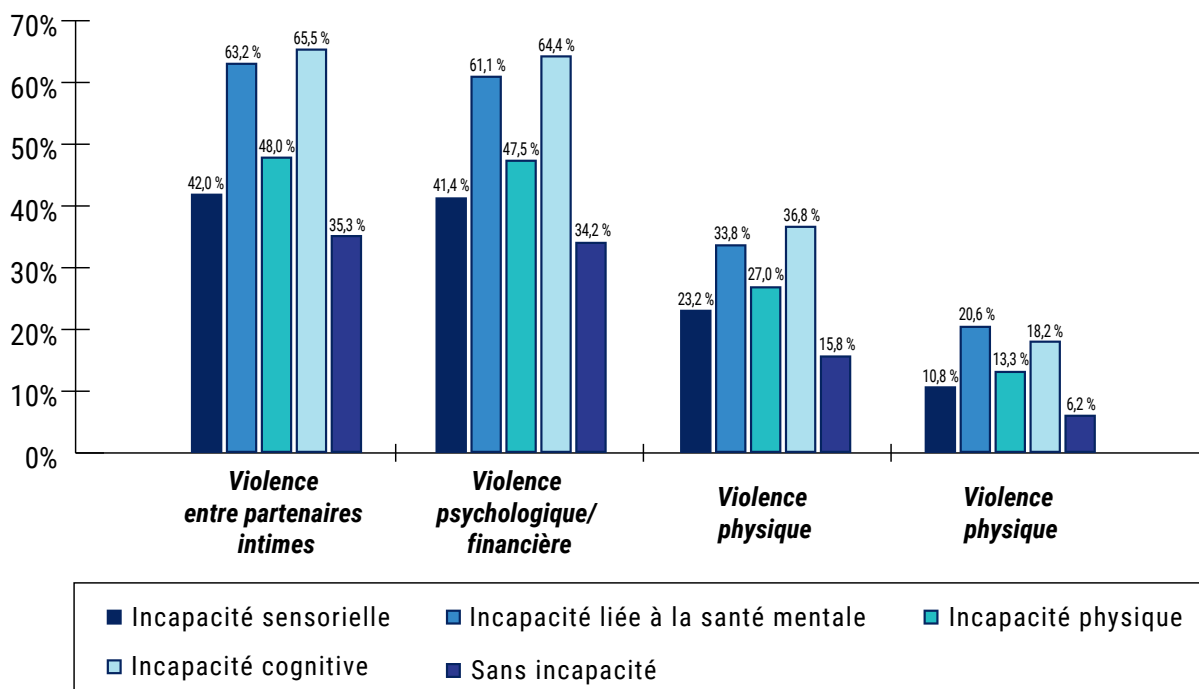


## Les femmes ayant une incapacité liée à la santé mentale, une incapacité physique ou une incapacité cognitive ont vécu de la violence de la part d'un partenaire intime dans une plus grande proportion que celles sans incapacité

- Parmi les différents types d'incapacité<sup>6</sup>, les femmes ayant une incapacité cognitive, une incapacité liée à la santé mentale ou une incapacité physique ont vécu de la violence de la part d'un partenaire intime dans une proportion plus élevée que les femmes sans incapacité, soit respectivement 66 %, 63 % et 48 % c. 35 % (figure 2). La différence entre les femmes ayant une incapacité sensorielle et les femmes sans incapacité n'est pas significative (42 % c. 35 %).
- Les femmes ayant une incapacité cognitive, une incapacité liée à la santé mentale ou une incapacité physique ont vécu chacun des types de violence répertoriés en proportion plus grande que les femmes sans incapacité :
  - Violence psychologique ou financière : respectivement 64 %, 61 % et 48 % et c. 34 %;
  - Violence physique : respectivement 37 %, 34 % et 27 % c. 16 %;
  - Violence sexuelle : respectivement 18 %, 21 % et 13 % c. 6 % (figure 2).
- Les femmes ayant une incapacité sensorielle ont vécu de la violence physique de la part d'un partenaire intime dans une plus grande proportion que les femmes sans incapacité, soit 23 % c. 16 % (figure 2).

**Figure 2**

**Violence entre partenaires intimes vécue par les femmes avec et sans incapacité, selon le type d'incapacité, Québec, 2018**



6. Quatre (4) types d'incapacité répertoriés : incapacité sensorielle (incapacités liées à la vision et à l'audition), incapacité liée à la santé mentale, incapacité physique (incapacités liées à la mobilité, à la flexibilité, à la dextérité et à la douleur) et incapacité cognitive (incapacités liées à l'apprentissage, au développement et à la mémoire).

## **Les femmes avec incapacité sont proportionnellement plus nombreuses à avoir été empêchées de travailler ou privées d'argent ou de ressources financières que celles sans incapacité**

- Parmi les femmes qui ont vécu de la violence psychologique ou financière de la part d'un partenaire intime, les femmes avec incapacité sont proportionnellement plus nombreuses que celles sans incapacité à avoir vécu les situations suivantes :
  - vous a rabaisé ou vous a dit des mots blessants (82 % c. 76 %);
  - vous a traité de personne dérangée stupide ou bonne à rien (56 % c. 49 %);
  - a rejeté sur vous la faute de ses comportements violents ou abusifs (55 % c. 47 %);
  - vous a fait des commentaires au sujet de vos expériences sexuelles passées ou de vos comportements sexuels de manière à vous intimider, vous humilier ou vous faire sentir inférieur (34 % c. 25 %);
  - vous a empêché d'avoir des contacts avec vos amis ou les membres de votre famille (31 % c. 20 %);
  - a endommagé ou a détruit vos biens ou votre propriété (26 % c. 20 %);
  - vous a empêché de travailler ou privé d'argent ou de ressources financières (14 % c. 6 %) (voir tableau 5 de l'annexe II).
- Parmi les femmes qui ont vécu de la violence physique de la part d'un partenaire intime, les femmes avec incapacité sont proportionnellement plus nombreuses que celles sans incapacité à avoir vécu les situations suivantes :
  - a tenté de vous étrangler (30 % c. 21 %);
  - vous a battu (30 % c. 21 %);
  - vous a confiné ou enfermé dans une pièce ou un autre espace (15 % c. 9 %) (voir tableau 5 de l'annexe II).

## **Les femmes avec incapacité sont proportionnellement plus nombreuses que celles sans incapacité à avoir vécu de la violence de la part de trois partenaires ou plus**

- Parmi les femmes ayant vécu de la violence entre partenaires intimes :
  - Les femmes avec incapacité sont proportionnellement moins nombreuses que celles sans incapacité (65 % c. 76 %) à avoir vécu de la violence de la part d'un seul partenaire intime, alors qu'elles sont plus nombreuses à avoir vécu de la violence de la part de trois partenaires ou plus (9 % c. 4,4 %);
  - Les femmes avec incapacité ayant vécu de la violence de la part d'un partenaire intime sont proportionnellement plus nombreuses que celles sans incapacité à s'être déjà sentie anxieuse ou sur ses gardes à cause d'un partenaire (59 % c. 43 %), s'être déjà sentie contrôlée/piégée par l'un ou l'autre des partenaires (50 % c. 36 %), avoir déjà eu peur de l'un ou l'autre des partenaires (41 % c. 30 %), et avoir fait usage de drogues ou consommé de l'alcool afin d'aider à faire face à l'abus ou la violence (18 % c. 9 %);
  - Parmi les femmes ayant vécu de la violence de la part d'un partenaire intime, les femmes sans incapacité sont proportionnellement plus nombreuses que celles avec incapacité à déclarer que la police n'a pas eu connaissance de la violence (97 % c. 90 %) (voir tableau 6 de l'annexe II).

# CONCLUSION

- Les femmes avec incapacité (51 %) vivent proportionnellement plus de violence de la part d'un partenaire intime que les femmes sans incapacité (35 %), et ce, pour tous les types de violence répertoriés (psychologique ou financière, physique, sexuelle).
- Parmi les femmes avec incapacité de moins de 65 ans, environ 6 sur 10 (60 % des 15 à 34 ans et 59 % des 35 à 64 ans) ont vécu de la violence de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie.
- Les femmes ayant une incapacité très grave ont vécu de la violence de la part d'un partenaire intime en proportion plus élevée les femmes ayant une incapacité légère, soit 62 % c. 48 %.
- Les femmes ayant une incapacité liée à la santé mentale, une incapacité physique ou une incapacité cognitive ont vécu, en proportion, significativement plus de violence de la part d'un partenaire intime que celles sans incapacité.

## **Des connaissances à développer et des interventions différenciées à mettre en place**

- Voici deux groupes particuliers pour lesquels les connaissances en matière de violence conjugale auraient avantage à être développées :
  - Femmes avec incapacité appartenant à d'autres groupes à risque de vivre de la VPI, notamment les femmes immigrantes ou racisées, autochtones, aînées, en situation de pauvreté et personnes de la diversité sexuelle et de genre (Sasseville et autres 2022);
  - Personnes ayant une incapacité liée au développement (Platt et autres 2017; Queyroi 2023).
- L'Office ne peut qu'observer l'ampleur du problème de la violence conjugale chez les femmes avec incapacité. Les données présentées précédemment sont préoccupantes pour l'Office et renforcent la nécessité de développer des interventions différenciées et adaptées auprès de cette population.



# ANNEXE I

## PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

- Une limite importante concerne l'accès au questionnaire de Statistique Canada. Ainsi, les femmes qui ont quitté des situations de violence pour aller en maison d'hébergement ou chez des proches pour se protéger ne seront pas en mesure de répondre au questionnaire. La même situation se produit pour les femmes qui vivent dans une situation de violence au moment où l'enquête est déployée.
- Les données de l'ESEPP de 2018 proviennent de l'utilisation d'une échelle hybride afin de mesurer la violence entre partenaires intimes. Outre les 16 items correspondant à des actes de violence compris dans le Composite abuse scale (revised) – short form (CASr-SF) – un outil de mesure qui fait consensus au sein de la communauté scientifique (Wathen et autres 2022a; Wathen et autres 2022b, Gonzalez-Sicilia 2023) – certains éléments du Conflict Tactics Scale (CTS) – un outil qui ne fait pas l'unanimité en ce qui a trait à la mesure de la violence entre partenaires intimes (Wathen et autres 2022a; Wathen et autres 2022b, Gonzalez-Sicilia 2023) – ont également été utilisés.
- Toutes les données comprennent les réponses à toutes les questions relatives à la VPI et, par conséquent, tous les tableaux peuvent inclure des informations basées sur le CTS. Les mesures des agressions sexuelles commises par un partenaire intime ne changeraient pas puisque les deux questions utilisées sont tirées du CASr-SF. Les mesures de l'agression physique, de la violence psychologique et du total général ont utilisé certains éléments du CTS en plus de ceux qui font partie du CASr-SF.

# ANNEXE II TABLEAUX DÉTAILLÉS

**Tableau 4**

**Violence entre partenaires intimes depuis l'âge de 15 ans, selon certaines caractéristiques, femmes avec et sans incapacité, Québec, 2018**

	Femmes avec incapacité	Femmes sans incapacité
	%	%
<b>Groupe d'âge</b>		
15 à 34 ans (réf.) <sup>1</sup>	59,8*	45,8
35 à 64 ans	58,8*	37,0**
65 ans et plus	32,2***	19,4**
<b>Occupé un emploi au cours des 12 mois précédents</b>		
Oui	61,5***	39,9**
Non (réf.) <sup>1</sup>	37,3*	24,9
<b>Plus haut grade obtenu</b>		
Niveau inférieur aux études secondaires (réf.) <sup>1</sup>	33,7	27,3
Diplôme d'études secondaires	52,1***	32,2
Diplôme d'études collégiales ou d'une école de métiers	58,6***	35,2
Diplôme universitaire	50,6***	39,8**
<b>Groupe de revenu personnel</b>		
Moins de 30 000 \$ (réf.) <sup>1</sup>	48,8*	31,9
30 000 \$ ou plus	52,8*	37,5**
<b>Classe globale de gravité de l'incapacité</b>		
Légère (réf.) <sup>1</sup>	48,4	...
Modérée	50,0	...
Grave	55,1	...
Très grave	61,7**	...
<b>Type d'incapacité<sup>2</sup></b>		
Incapacité sensorielle (incapacités liées à la vision et à l'audition)	42,0	...
Incapacité liée à la santé mentale	63,2*	...
Incapacité physique (incapacités liées à la mobilité, la flexibilité, la dextérité et la douleur)	48,0*	...
Incapacité cognitive (incapacités liées à l'apprentissage, au développement et à la mémoire)	65,5*	...
<b>Total</b>	<b>50,7*</b>	<b>35,3</b>

... Donnée non disponible

\* Valeur significativement différente de l'estimation pour les femmes n'ayant aucune incapacité ( $p < 0,05$ ).

\*\* Valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ ).

\*\*\*Valeur significativement différente de l'estimation pour les femmes n'ayant aucune incapacité et la catégorie de référence.

1. Réf. : Catégorie de référence.

2. Les catégories ne sont pas mutuellement exclusives puisque les répondantes pouvaient déclarer plus d'un type d'incapacité. Pour cette raison, la significativité statistique des différences entre les types d'incapacité n'a pas été testée. La catégorie de référence est l'ensemble des femmes n'ayant aucune incapacité.

Source : ESEPP de 2018, Statistique Canada (2023b).

**Tableau 5**

**Violence entre partenaires intimes, de nature psychologique ou financière, depuis l'âge de 15 ans, selon certaines caractéristiques, femmes avec et sans incapacité, Québec, 2018**

	Femmes avec incapacité	Femmes sans incapacité
	%	%
<b>Groupe d'âge</b>		
15 à 34 ans (réf.) <sup>1</sup>	57,1*	45,6
35 à 64 ans	58,5*	35,9**
65 ans et plus	31,2***	17,4**
<b>Occupé un emploi au cours des 12 mois précédents</b>		
Oui	60,2***	38,9**
Non (réf.) <sup>1</sup>	36,5*	23,7
<b>Plus haut grade obtenu</b>		
Niveau inférieur aux études secondaires (réf.) <sup>1</sup>	33,1	26,8
Diplôme d'études secondaires	51,5***	31,3
Diplôme d'études collégiales ou d'une école de métiers	56,7***	34,9
Diplôme universitaire	49,6***	37,7**
<b>Groupe de revenu personnel</b>		
Moins de 30 000 \$ (réf.) <sup>1</sup>	48,3*	31,2
30 000 \$ ou plus	51,1*	36,1**
<b>Classe globale de gravité de l'incapacité</b>		
Légère (réf.) <sup>1</sup>	47,0	...
Modérée	49,8	...
Grave	54,6	...
Très grave	60,4**	...
<b>Type d'incapacité<sup>2</sup></b>		
Incapacité sensorielle (incapacités liées à la vision et à l'audition)	41,4	...
Incapacité liée à la santé mentale	61,1*	...
Incapacité physique (incapacités liées à la mobilité, la flexibilité, la dextérité et la douleur)	47,5*	...
Incapacité cognitive (incapacités liées à l'apprentissage, au développement et à la mémoire)	64,4*	...
<b>Total</b>	<b>49,6*</b>	<b>34,2</b>

... Donnée non disponible

\* Valeur significativement différente de l'estimation pour les femmes n'ayant aucune incapacité ( $p < 0,05$ ).

\*\* Valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ ).

\*\*\*Valeur significativement différente de l'estimation pour les femmes n'ayant aucune incapacité et la catégorie de référence.

1. Réf. : Catégorie de référence.

2. Les catégories ne sont pas mutuellement exclusives puisque les répondantes pouvaient déclarer plus d'un type d'incapacité. Pour cette raison, la significativité statistique des différences entre les types d'incapacité n'a pas été testée. La catégorie de référence est l'ensemble des femmes n'ayant aucune incapacité.

Source : ESEPP de 2018, Statistique Canada (2023b).

**Tableau 6****Violence entre partenaires intimes, de nature physique, depuis l'âge de 15 ans, selon certaines caractéristiques, femmes avec et sans incapacité, Québec, 2018**

	Femmes avec incapacité	Femmes sans incapacité
	%	%
<b>Groupe d'âge</b>		
15 à 34 ans (réf.) <sup>1</sup>	24,4	17,4
35 à 64 ans	33,7***	17,2
65 ans et plus	17,3*	10,7**
<b>Occupé un emploi au cours des 12 mois précédents</b>		
Oui	30,9***	17,9**
Non (réf.) <sup>1</sup>	20,8*	11,3
<b>Plus haut grade obtenu</b>		
Niveau inférieur aux études secondaires (réf.) <sup>1</sup>	17,9	11,5
Diplôme d'études secondaires	26,8***	16,4
Diplôme d'études collégiales ou d'une école de métiers	30,4***	16,9
Diplôme universitaire	26,3***	15,7
<b>Groupe de revenu personnel</b>		
Moins de 30 000 \$ (réf.) <sup>1</sup>	24,1*	13,3
30 000 \$ ou plus	29,0*	17,5**
<b>Classe globale de gravité de l'incapacité</b>		
Légère (réf.) <sup>1</sup>	21,7	...
Modérée	33,6**	...
Grave	29,7	...
Très grave	40,8**	...
<b>Type d'incapacité<sup>2</sup></b>		
Incapacité sensorielle (incapacités liées à la vision et à l'audition)	23,2*	...
Incapacité liée à la santé mentale	33,8*	...
Incapacité physique (incapacités liées à la mobilité, la flexibilité, la dextérité et la douleur)	27,0*	...
Incapacité cognitive (incapacités liées à l'apprentissage, au développement et à la mémoire)	36,8*	...
<b>Total</b>	<b>26,4*</b>	<b>15,8</b>

... Donnée non disponible

\* Valeur significativement différente de l'estimation pour les femmes n'ayant aucune incapacité ( $p < 0,05$ ).

\*\* Valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ ).

\*\*\*Valeur significativement différente de l'estimation pour les femmes n'ayant aucune incapacité et la catégorie de référence.

1. Réf. : Catégorie de référence.

2. Les catégories ne sont pas mutuellement exclusives puisque les répondantes pouvaient déclarer plus d'un type d'incapacité. Pour cette raison, la significativité statistique des différences entre les types d'incapacité n'a pas été testée. La catégorie de référence est l'ensemble des femmes n'ayant aucune incapacité.

Source : ESEPP de 2018, Statistique Canada (2023b).

**Tableau 7****Violence entre partenaires intimes, de nature sexuelle, depuis l'âge de 15 ans, selon certaines caractéristiques, femmes avec et sans incapacité, Québec, 2018**

	Femmes avec incapacité	Femmes sans incapacité
	%	%
<b>Groupe d'âge</b>		
15 à 34 ans (réf.) <sup>1</sup>	19,1*	7,6
35 à 64 ans	15,7*	6,6
65 ans et plus	5,4**	3,7**
<b>Occupé un emploi au cours des 12 mois précédents</b>		
Oui	16,8***	7,2**
Non (réf.) <sup>1</sup>	8,8*	4,1
<b>Plus haut grade obtenu</b>		
Niveau inférieur aux études secondaires (réf.) <sup>1</sup>	9,4*	3,9
Diplôme d'études secondaires	12,7*	6,1
Diplôme d'études collégiales ou d'une école de métiers	15,1*	6,6
Diplôme universitaire	14,1*	6,6
<b>Groupe de revenu personnel</b>		
Moins de 30 000 \$ (réf.) <sup>1</sup>	12,3*	5,9
30 000 \$ ou plus	14,3*	6,5
<b>Classe globale de gravité de l'incapacité</b>		
Légère (réf.) <sup>1</sup>	11,0	...
Modérée	18,1	...
Grave	15,1	...
Très grave	17,8	...
<b>Type d'incapacité<sup>2</sup></b>		
Incapacité sensorielle (incapacités liées à la vision et à l'audition)	10,8	...
Incapacité liée à la santé mentale	20,6*	...
Incapacité physique (incapacités liées à la mobilité, la flexibilité, la dextérité et la douleur)	13,3*	...
Incapacité cognitive (incapacités liées à l'apprentissage, au développement et à la mémoire)	18,2*	...
<b>Total</b>	<b>13,2*</b>	<b>6,2</b>

... Donnée non disponible

\* Valeur significativement différente de l'estimation pour les femmes n'ayant aucune incapacité ( $p < 0,05$ ).

\*\* Valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ ).

\*\*\*Valeur significativement différente de l'estimation pour les femmes n'ayant aucune incapacité et la catégorie de référence.

1. Réf. : Catégorie de référence.

2. Les catégories ne sont pas mutuellement exclusives puisque les répondantes pouvaient déclarer plus d'un type d'incapacité. Pour cette raison, la significativité statistique des différences entre les types d'incapacité n'a pas été testée. La catégorie de référence est l'ensemble des femmes n'ayant aucune incapacité.

Source : ESEPP de 2018, Statistique Canada (2023b).

**Tableau 8**

**Violence de la part d'un partenaire intime depuis l'âge de 15 ans, selon la nature de la violence, femmes avec et sans incapacité ayant vécu de la violence entre partenaires intimes, Québec, 2018**

	Femmes avec incapacité	Femmes sans incapacité
	%	%
<b>Nature de la violence psychologique/financière<sup>1</sup></b>		
<i>A été jaloux(se) et ne voulait pas que vous parliez à d'autres hommes ou femmes</i>	60,8	59,1
<i>A blessé ou a menacé de blesser vos animaux de compagnie</i>	11,1	8,6
<i>Exigeait de savoir avec qui et où vous étiez en tout temps</i>	44,2	39,6
<i>Vous a rabaisé ou vous a dit des mots blessants</i>	82,0*	75,6
<i>Vous a forcé à lui donner de l'argent ou des biens</i>	16,2	12,5
<i>Vous a traité de personne dérangée, stupide ou bonne à rien</i>	56,4*	49,4
<i>A essayé de convaincre votre famille, vos enfants ou vos amis que vous étiez folle ou de les monter contre vous</i>	23,3	18,9
<i>Vous a suivi ou a rôdé près de votre domicile ou de votre lieu de travail</i>	29,9	28,1
<i>Vous a empêché d'avoir des contacts avec vos amis ou les membres de votre famille</i>	30,6*	20,0
<i>Vous a harcelé au téléphone, par message texte, par courriel ou au moyen des médias sociaux</i>	31,3	25,9
<i>Vous a empêché de travailler ou privé d'argent ou de ressources financières</i>	13,9*	6,3
<i>A endommagé ou a détruit vos biens ou votre propriété</i>	26,2*	19,9
<i>Vous a fait des commentaires au sujet de vos expériences sexuelles passées ou de vos comportements sexuels de manière à vous intimider, vous humilier ou vous faire sentir inférieur</i>	34,0*	25,4
<i>A rejeté sur vous la faute de ses comportements violents ou abusifs<sup>2</sup></i>	55,3*	47,2
<b>Nature de la violence physique<sup>3</sup></b>		
<i>Vous a bousculé, poussé, agrippé ou projeté au sol</i>	67,9	73,4
<i>Vous a donné un coup de poing ou un coup de pied, mordu ou frappé au moyen d'un objet</i>	42,2	36,5
<i>Vous a confiné ou enfermé dans une pièce ou un autre espace</i>	15,3*	9,4
<i>A menacé de vous blesser ou de vous tuer, ou de blesser ou tuer l'un de vos proches</i>	31,7	32,8
<i>A tenté de vous étrangler</i>	30,0*	20,7
<i>A utilisé ou menacé d'utiliser un couteau, un fusil ou une autre arme pour vous blesser</i>	19,4	15,6
<i>A menacé de vous frapper avec le poing ou tout autre objet qui aurait pu vous blesser</i>	47,2	42,7
<i>Vous a lancé un objet qui aurait pu vous blesser</i>	42,6	36,2
<i>Vous a giflé</i>	40,4	37,6
<i>Vous a battu</i>	29,8*	21,0
<b>Nature de la violence sexuelle<sup>4</sup></b>		
<i>Vous a obligé à vous livrer à des actes sexuels contre votre gré</i>	75,6	72,8
<i>Vous a obligé ou a tenté de vous obliger à avoir une relation sexuelle</i>	88,7	90,0

\* Valeur significativement différente de l'estimation pour les femmes n'ayant aucune incapacité ( $p < 0,05$ ).

1. Parmi les femmes qui ont fait l'objet de violence psychologique ou financière depuis l'âge de 15 ans.
2. Cette question a été posée uniquement aux personnes qui ont répondu « oui » à au moins une question de l'échelle CASr-SF. Par conséquent, le calcul des pourcentages ne comprend pas toutes les femmes ayant vécu de la violence de la part d'un partenaire intime.
3. Parmi les femmes qui ont fait l'objet de violence physique depuis l'âge de 15 ans.
4. Parmi les femmes qui ont fait l'objet de violence sexuelle depuis l'âge de 15 ans.

Source : ESEPP de 2018, Statistique Canada (2023b).

**Tableau 9****Caractéristiques de violence entre partenaires intimes, femmes avec et sans incapacité ayant vécu de la violence entre partenaires intimes, Québec, 2018**

Caractéristique	Femmes avec incapacité	Femmes sans incapacité
	%	%
<b>Nombre de partenaires responsables des comportements<sup>1</sup></b>		
1	65,1*	76,4
2	22,2	17,0
3 ou plus	9,3*	4,4
Inconnu	3,4	2,2
<b>Conséquences de la violence</b>		
A déjà été séparé <sup>2</sup>	21,7	15,1
Déjà eu peur de l'un ou l'autre des partenaires <sup>1</sup>	40,6*	30,0
Déjà senti contrôlé/piégé par l'un ou l'autre des partenaires <sup>1</sup>	50,4*	36,3
Déjà senti anxieux ou sur ses gardes à cause d'un partenaire <sup>1</sup>	58,8*	42,6
Fait usage de drogues ou consommé de l'alcool afin d'aider à faire face à l'abus ou la violence <sup>3</sup>	18,1*	9,4
<b>A utilisé les services d'aide<sup>2</sup></b>		
Oui	8,6	7,9
Non	88,2	91,7
<b>La police a eu connaissance de la violence<sup>2</sup></b>		
Oui	5,4	...
Non	90,1*	96,5

... Donnée non disponible

\* Valeur significativement différente de l'estimation pour les femmes n'ayant aucune incapacité ( $p < 0,05$ ).

1. Le calcul des pourcentages est fondé sur les personnes ayant vécu toute forme de violence de la part d'un partenaire intime depuis l'âge de 15 ans.
2. Le calcul des pourcentages est fondé sur les personnes ayant vécu toute forme de violence de la part d'un partenaire intime au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête.
3. Le calcul des pourcentages est fondé sur les personnes ayant vécu toute forme de violence de la part d'un partenaire intime depuis l'âge de 15 ans. Cependant, la consommation d'alcool ou de drogues pour aider à faire face à la violence vécue peut être attribuable à d'autres expériences de victimisation au cours de la vie (par exemple, violence perpétrée par une personne autre qu'un partenaire intime, violence durant l'enfance, pratiques parentales sévères).

Source : ESEPP de 2018, Statistique Canada (2023b).

# MÉDIAGRAPHIE

- COTTER, A. (2018). *La victimisation avec violence chez les femmes ayant une incapacité, 2014*, Statistique Canada, [En ligne]. [[https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2018001/article/54910-fra.pdf?st=mJn\\_IVBq](https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2018001/article/54910-fra.pdf?st=mJn_IVBq)] (Consulté le 29 janvier 2024).
- GODIN, J. et C. FLYNN (2022). *Violence de la part d'un partenaire intime et itinérance : qu'en est-il des femmes en situation de handicap au Québec?*, *Aequitas Revue de développement humain, handicap et changement social*, 28, 1, p. 91-108.
- GONZALEZ-SICILIA, D. et autres (2023). *Enquête québécoise sur la violence commise par des partenaires intimes 2021-2022*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 214 p. [<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/rapport-enquete-quebecoise-violence-partenaires-intimes-2021-2022.pdf>] (Consulté le 29 janvier 2024).
- LAFORREST, J., et D. GAGNÉ (2018). *Rapport québécois sur la violence et la santé*, Montréal, Institut national de santé publique du Québec, p. 132168.
- OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (2021). *Les femmes avec incapacité au Québec : un portrait statistique de leurs conditions de vie et de leur participation sociale*, [En ligne]. [[https://www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/centre\\_documentaire/Enquetes/Internes/Femmes\\_incapacite\\_au\\_Quebec.pdf](https://www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/centre_documentaire/Enquetes/Internes/Femmes_incapacite_au_Quebec.pdf)] (Consulté le 29 janvier 2024).
- PLATT, L. et autres (2017). *The role of gender in violence experienced by adults with developmental disabilities*, *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 32, no 1, p. 101-129.
- QUÉBEC (2009). *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité : politique gouvernementale pour accroître la participation sociale des personnes handicapées*, [En ligne]. [[https://www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/centre\\_documentaire/Documents\\_administratifs/Politique\\_a\\_part\\_entiere\\_Acc.pdf](https://www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/centre_documentaire/Documents_administratifs/Politique_a_part_entiere_Acc.pdf)] (Consulté le 29 janvier 2024).
- QUÉBEC (1995). *Politique d'intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*, [En ligne]. [<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2000/00-807/95-842.pdf>] (Consulté le 29 janvier 2024).
- QUEYROI, I. (2023). *Les rapports de violence dans la conjugalité autiste : autisme et victimisation conjugale*, présentation effectuée le 11 octobre 2023, Réseau national d'expertise en trouble du spectre de l'autisme.
- SASSEVILLE, N. et autres (2022). *Cumulative contexts of vulnerability to intimate partner violence among women with disabilities, elderly women, and immigrant women: prevalence, risk factors, explanatory theories, and prevention*, *Trauma, Violence & Abuse*, vol. 23, no 1, p. 88-100.
- SECÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE (2022). *Contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et rebâtir la confiance : stratégie gouvernementale intégrée*, [En ligne]. [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/plans-strategiques/Strategie-violence-sexuelle-2022-2027.pdf>] (Consulté le 29 janvier 2024).



- SECRETARIAT À LA CONDITION FÉMININE (2018). *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023*, [En ligne]. [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/plans-strategiques/plan-violence18-23-access.pdf>] (Consulté le 29 janvier 2024).
- STATISTIQUE CANADA (2023a). *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022 : tableaux*. Commande spéciale adressée à Statistique Canada. [Document interne].
- STATISTIQUE CANADA (2023b). *Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés 2018 : tableaux*, Commande spéciale adressée à Statistique Canada, [Document interne].
- STATISTIQUE CANADA (2019). *Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés 2018 : fichier analytique sans fréquences*, Gouvernement du Canada, 512 p. [Document interne].
- WATHEN, C.N. et autres (2022a). *Analysis of intimate partner violence data from the 2018 survey of safety in public and private spaces : technical Report*, Western University, [En ligne]. [[https://gtvincubator.uwo.ca/wp-content/uploads/2022/10/Wathen\\_CASrSF\\_FinalReport\\_Fall2022.pdf](https://gtvincubator.uwo.ca/wp-content/uploads/2022/10/Wathen_CASrSF_FinalReport_Fall2022.pdf)] (Consulté le 29 janvier 2024).
- WATHEN, C.N. et autres (2022b). *A better way to measure intimate partner violence : the composite abuse scale revised-short form (CASr-SF)*, Western University, [En ligne]. [[https://gtvincubator.uwo.ca/wp-content/uploads/2022/10/Wathen\\_CASrSF\\_Report\\_Summary\\_Fall2022.pdf](https://gtvincubator.uwo.ca/wp-content/uploads/2022/10/Wathen_CASrSF_Report_Summary_Fall2022.pdf)] (Consulté le 29 janvier 2024).

Office des personnes  
handicapées

Québec

